

Compte-rendu du Conseil d'Administration du mercredi 14 octobre 2020 à Le Pouzin

Étaient présents : Mme Aïda BOYER, Mme Stella BSERENI, M. Dominique CHAMBON, M. Jean Pierre LEFEBVRE, M. Maurice QUINKAL.

Assistaient également en tant qu'invités : M. Jérôme BERNARD, M. Gérard GRIFFE, M. Gilbert PETITJEAN, M. Ludovic BAYLE.

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 19h30

1. Approbation du compte rendu du 2 juillet 2020

M. Le Président présente le compte rendu du Conseil d'Administration du 2 juillet 2020

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité celui-ci.

2. Factures à annuler sur exercice antérieur

M. Le Président informe les membres du Conseil d'Administration de factures émises à tort en 2019,
M. Le Président propose en conséquences d'annuler les factures suivantes :

- Facture 2966 pour la mairie de Meysse pour un montant de 781,20€HT
- Facture 1611 pour Arche Agglo pour un montant de 339€HT (avoir d'un mois de la somme à recréditer)
- Facture 1276 pour l'office de tourisme de la CdC Entre Loire et Allier pour un montant de 271,50€HT

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'annulation de ces factures sur exercice antérieur.

3. Renouvellement contrat Caisse d'Epargne

M. Le Président rappelle que l'EPIC possède des cartes d'achats avec la Caisse d'Epargne, celles-ci arrivent à échéance, il convient de renouveler le contrat.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le renouvellement de ce contrat.

4. Achat des locaux de Privas

M. Le Président revient sur le projet d'achat des locaux de Privas validé lors du dernier conseil d'administration.

L'avis des domaines a été sollicité, ceux-ci ont évalué les locaux à une valeur de 149 700€HT lors de leur visite du 24 août dernier.

M. Le Président propose de laisser ce projet de rachat dans les mains de la prochaine équipe du Conseil d'Administration qui sera installée après le renouvellement des élus.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent cette décision.

5. Tarification du module SVE SVA

M. Le Président informe les membres du Conseil d'Administration de l'arrivée de l'obligation réglementaire concernant la Saisine par Voie Electronique (SVE) et le Silence Vaut Acceptation (SVA) pour l'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour répondre à ce nouveau besoin, Numérian a investi dans un module complémentaire au logiciel d'Autorisation des Droits du sol (ADS).

Afin de pouvoir effectuer les premiers devis, M. Le Président propose la tarification suivante :

- Investissement : 0,375€HT par habitants
- Fonctionnement : 0,145€HT par habitants

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité cette nouvelle tarification.

6. Ressources Humaines

ACCUEIL TELEPHONIQUE

Suite au départ de Mme Louisa EMMA, et suite à la fin du contrat saisonnier de Mme Sabine JAAFFARI, Mme Laetitia SPERANDINI a commencé son contrat de travail le 21 septembre.

SERVICE TECHNIQUE

Suite au départ pendant le confinement d'un technicien, celui-ci a été remplacé par M. DUPONT Patrice le 6 juillet dernier. Technicien de maintenance informatique expérimenté itinérant depuis 1994, dont 20 ans chez la Française de Maintenance.

SERVICE RGPD

M. Le Président indique que suite au départ des deux personnes du service RGPD en début d'année, Mme Ludivine BERTRAND avait déjà été recrutée pendant le Confinement pour assurer la continuité.

Cet été le remplacement de la deuxième personne a été effectué : Mme Johanna ANDRE a démarré un CDD d'un an le 14 septembre 2020, elle est titulaire d'un Master 2 en droit pénal.

L'offre d'emploi sera restée en ligne 48h seulement, et 40 candidatures ont été reçues avec notamment 5 CVs qui sortaient du lot.

SERVICE PROJETS

Dans le cadre du projet de démocratie participative suivi par M. Jean Pierre LEFEBVRE, M Cédric LAFUMAT, développeur informatique, a été recruté pour un an afin de travailler sur le projet. Cédric arrive en contrat d'apprentissage, et permet de bénéficier des aides de l'état.

DIRECTION

M. Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration la demande de rupture conventionnelle du 25 septembre dernier de M. Ludovic BAYLE, directeur des deux structures SM et EPIC depuis 6 ans.

M. Le Président donne la parole à M. Ludovic BAYLE afin de lui permettre d'expliquer les tenants et aboutissants de sa demande.

Les membres du Conseil d'Administration demandent à M. Ludovic BAYLE de quitter de la séance afin de pouvoir échanger sur la demande.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration saluent la qualité du travail accompli par M. Le Directeur pendant le mandat écoulé et déplorent son départ.

Les membres du Conseil d'Administration proposent les décisions suivantes :

- Rejet de la demande de démission de son statut de la fonction publique
- Proposition de mise en disponibilité de M. Ludovic BAYLE pour convenance personnelle pour création d'entreprise.
- Concernant la demande de rupture conventionnelle, le Conseil d'Administration acte le montant de 12 000 euros d'indemnités hors solde de ses congés.